



## CHEMINS 2022 Formulaire d'inscription

NOM : .....

Prénom : ..... Tél. fixe : .....

n° et opérateur mobile : .....

E-mail : .....

Adresse : .....

J'ai eu un entretien avec le responsable du chemin en date du : .....

Je désire participer au chemin suivant (cocher la case correspondante) :

### **Printemps 2022** *Inscriptions closes à ce jour sur ces 2 chemins de printemps*

chemin - lieu de départ	dates	adulte	jeune moins de 25 ans
des PAPES Valréas (Vaucluse)	29 avril au 8 mai	80 €	40 €
de SAINT VEREDEME Vézénobres (Gard)	25 au 28 mai	40 €	20 €

### **Été 2022** *Encore à ce jour sous réserves de la situation sanitaire*

<input type="checkbox"/> en FAMILLE Pradelles (Haute Loire)	14 au 17 juillet	40 €	20 €
<input type="checkbox"/> de LALOUVESC (Ardèche)	15 au 28 août	90 €	45 €
<input type="checkbox"/> de LANDEVENNEC (Finistère)	16 au 28 août	90 €	45 €
<input type="checkbox"/> Pèlerinage d'un jour - Bouillargues (30)	27 août	<i>à préciser</i>	

### **Pour participer à un chemin organisé par l'association, il faut être membre :**

- J'ai déjà fait parvenir mon bulletin d'Adhésion 2022 à l'association et ma cotisation à la trésorière.
- Je joins à ce Bulletin le formulaire d'Adhésion à l'association et ma cotisation pour l'année 2022 (adhésion facultative pour les « Pèlerins d'un jour »).
- L'ASSOCIATION A UNE ASSURANCE « **RESPONSABILITE CIVILE** »
- J'enverrai au responsable le nom et le numéro de mon assurance « INDIVIDUELLE ACCIDENT »

Date : ..... Signature :

**Suite des informations au verso**

*Chemins de St Gilles/Direction des Pèlerinages Diocèse de Nîmes; Immatriculation ATOUT France: IM030110001*

**CHEMINS 2022**  
**Formulaire d'inscription (suite)**

☞ **Joindre à cette fiche** la somme correspondant au chemin choisi, à titre d'inscription **(1)**.  
(En cas de désistement, l'association se réserve le droit de conserver cette somme) :

- par chèque bancaire à l'ordre des « **Chemins de saint Gilles** » ou
- par **virement** de préférence (cf Remarque II)

et les envoyer à la **trésorière**, dès que possible, **au plus tard un mois avant le départ de votre chemin.**

Le nombre de pèlerins sur un chemin étant limité à 19, les inscriptions se feront dans l'ordre de leur arrivée (si le règlement est inclus).

**Attestation de bonne santé :**

- je suis habituellement en bonne santé et je fournirai un certificat médical au responsable du chemin
- je m'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur dans la période (passe vaccinal, test PCR ... )

**Cette fiche est à renvoyer**  
à la trésorière :  
**Anne-Marie COSCINO**  
37 avenue de Lacanau  
13700 MARGNANE  
[tresor@cheminstgilles.fr](mailto:tresor@cheminstgilles.fr)

**Remarques**

- I. L'inscription d'un **mineur** n'est recevable que si un membre de sa famille l'accompagne sur ce chemin ou si un pèlerin du chemin en prend la responsabilité par un engagement écrit et l'accord écrit du responsable légal du mineur.
- II. L'inscription sera réglée **de préférence par virement** sur le compte suivant :  
**IBAN** : FR79 2004 1010 0906 3420 7B03 020, **BIC** : PSSTFRPPMON,  
domiciliation : La Banque Postale ; titulaire : Chemins de saint Gilles,  
en mentionnant : « **NOM Prénom + le Nom du chemin 2022** ».

**(1)** Le montant de l'inscription est destiné à couvrir les coûts de l'assurance, de location du véhicule, du repas d'arrivée à Saint-Gilles et d'organisation du chemin.  
Les frais d'hébergement, de nourriture et de carburant seront à répartir pendant le chemin, en fonction des dépenses réelles (autour de 30 €, selon les coûts d'hébergement, par jour et par personne).